

Discours ANNE SOUYRIS – Cérémonie des Vœux de la Direction générale de l'APHP du 16 janvier 2020

**Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé,
Monsieur le Directeur général, cher Martin
Messieurs les Directeurs généraux adjoints,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Doyens des Universités,
Monsieur le Président de la CME, Cher Professeur Salomon
Mesdames et Messieurs les Présidents des CMEL,
Mesdames et Messieurs les représentants des usagers, chère Marie
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai l'honneur de vous présenter en premier lieu mes meilleurs vœux pour l'année 2020 pour vous et vos proches au nom de la présidente du conseil de surveillance - Mme la Maire de Paris Anne Hidalgo - et en qualité de vice-présidente de l'instance.

Avant que vous n'évoquiez le bilan de 2019 et les perspectives à venir, je voudrais en notre nom saluer le remarquable investissement et l'engagement de tous les personnels hospitaliers pour être présents et assurer la continuité des soins dans cette période contrainte par les grèves de transports. Je souhaite aussi rendre hommage à leur détermination ainsi qu'à celle des usagers dans ce contexte difficile pour défendre les conditions de prise en charge des patients au travers des nombreuses mobilisations menées depuis avril. Elles ont permis de mettre au centre de l'agenda politique la question de l'avenir de l'hôpital public et du système de santé.

L'hôpital public est en effet en crise, et l'AP-HP ne fait pas exception. C'est une crise profonde qui affecte autant les personnels que les patients, qui impacte les conditions de travail et la qualité des soins.

L'alerte lancée au Conseil de surveillance d'avril 2019 par le doyen des doyens¹, le président de la CME², les représentants des organisations syndicales et des usagers³ sur la situation critique dans certains SAU a conduit la Présidence du CS à demander à la Ministre un plan urgent de soutien à ce secteur. Cette mobilisation de tous portée par celle des personnels des services des urgences a

¹ Pr Bruno RIOU

² Pr Noël GARABEDIAN

³ Mme ROUSSEAU (CGT) ; M. YOUINOU (SUD), Mme CITRINI

permis d'avancer vers des solutions significatives à l'AP-HP, en augmentant les effectifs de ces services et les lits d'aval.

C'est donc bien en travaillant main dans la main avec les élus, les usagers, les soignants et les personnels administratifs que nous pourrons encore mieux répondre aux besoins de santé de la population. J'en profite pour adresser mes plus sincères félicitations au Professeur Salomon élu il y a à peine deux jours à la Présidence de la CME. Nous sommes certains, Monsieur le Professeur Salomon, que votre mandat confirmera cette alliance de tous, au bénéfice des patients.

Monsieur le Directeur Général va sans doute mettre en perspective les annonces complémentaires faites par le Premier ministre et la Ministre de la Santé et des Solidarités le 20 novembre dernier en réponse à la mobilisation de tous les autres services ainsi que celles qu'il a, avec l'ARS, mises en place sans attendre pour répondre à cette crise.

La direction générale a proposé notamment de revoir le poids des économies qui devaient peser sur les effectifs pour les 4 années à venir et met en place des moyens nouveaux pour améliorer les conditions de travail et d'attractivité des carrières. Ce sont des éléments d'inflexion de la trajectoire financière pluriannuelle qu'il faut souligner. Il faut aussi saluer, dans ce cadre, la meilleure prise en compte des spécificités des personnels travaillant en région parisienne, avec la mise en place d'une prime territoriale pour les personnels hospitaliers de l'Île-de-France.

Reste que les collectifs constitués⁴, comme la plupart des hospitaliers et des usagers, indiquent que ce plan gouvernemental ne répond pas aux demandes exprimées sur la revalorisation salariale et qu'il ne modifie pas un des facteurs majeurs de la crise, celui des principes et du mode de régulation du financement des hôpitaux.

De même, les propositions visant à faire codiriger les hôpitaux par les médecins lorsqu'il s'agissait en priorité de mieux associer les personnels soignants, les usagers et les médecins à la prise de décision font débat, et ne manquent donc pas d'être contestées. Il est regrettable qu'au moment où il faut redonner du sens à l'action de tous qu'il soit introduit des éléments potentiels de division de la communauté hospitalière sur la question de la gouvernance. Nous avons vocation à agir tous ensemble.

Enfin, il était demandé la refonte du système de financement de l'hôpital.

Cette question est étroitement liée à la question du mode de régulation de l'ONDAM hospitalier. Depuis 10 ans, cette régulation s'est traduite par des plans d'économies conséquents demandés aux

⁴ Collectif inter hôpitaux, collectif inter-urgences, collectif post opératoires....

hôpitaux. Et ne nous y trompons pas, ce dispositif va perdurer car l'évolution de l'ONDAM reste inférieure à celle des charges.

Par ailleurs, comment peut-on imaginer faire fonctionner correctement un hôpital en supprimant chaque année des effectifs, alors qu'il est communément admis aujourd'hui que cette suppression résulte de l'application d'un système de financement à l'activité aujourd'hui défaillant ?

Et comment peut-on imaginer qu'un système de financement à la qualité, qui doit venir progressivement en corriger les effets, constitue une réponse quand ses premières esquisses se sont traduites par des transferts de crédits pris sur les enveloppes tarifaires et qu'elles n'emporteront pas d'augmentation de moyens ?

Enfin, à ceux qui proposent un changement du statut et des règles de gestion de l'hôpital, solution miracle qui « résoudrait tout », je dis : attention, cette transformation n'emporte pas l'adéquation des moyens aux missions et principes de fonctionnement qui sont les nôtres.

En résumé : « Le compte n'y est pas » et c'est pourquoi je réitère le soutien de la Présidence du CS à l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un plan global et durable pour sauver l'hôpital public.

....

L'année passée, je vous avais fait part des positions du conseil de surveillance quant aux changements qui devaient être introduits par la loi de transformation de santé, par le projet de la nouvelle APHP et par l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement.

L'année 2020 devant être au final celle de la mise au point d'un nouveau plan stratégique, je souhaite rappeler ces positions :

-Premièrement, celui du souhait d'une plus grande association des usagers, des partenaires institutionnels et de santé comme des élus à la définition de l'avenir de l'AP-HP.

Nous espérons, dans cette perspective, que la mise en place prochaine des Conseils Hospitaliers de territoire dans chaque GHU de l'APHP, lesquels se substituent aux commissions de surveillance, concourra fortement à cet objectif.

Nous espérons aussi que la méthodologie qui présidera à l'élaboration du projet d'établissement tiendra compte de cette exigence accrue de concertation.

-La poursuite d'une mobilisation de tous, pour que l'excellence et le rayonnement de la Recherche à l'APHP perdurent, reste un axe fort de ce futur plan. Nous serons ainsi particulièrement attentifs à

ce que les dotations permettent les succès que la Recherche emporte pour notre santé, pour notre CHU.

-La volonté d'inscrire (troisièmement) toujours plus fortement le CHU dans son territoire est partagée. Cela appelle néanmoins une refonte de la réglementation sur les groupements hospitaliers de territoire afin que l'AP-HP puisse y prendre sa place. Elle n'est toujours pas sur la table alors que cette évolution est un facteur décisif de la réduction des inégalités territoriales de santé sur ce notre territoire. Nous soutiendrons à nouveau fortement cette demande.

-Il s'agit en quatrième lieu de davantage penser le projet de transformation de l'APHP à partir des patients. C'est-à-dire de mettre aussi l'accent sur l'accompagnement humain des patients avant et après leur séjour ; en coordination, lorsque c'est nécessaire, avec les autres acteurs de santé et sociaux du territoire. Nous souhaitons que le projet d'établissement porte des objectifs plus ambitieux dans ce domaine, en particulier dans le domaine de l'ambulatoire.

Enfin, la nécessité d'une plus grande reconnaissance du travail effectué et d'une meilleure qualité de vie au travail pour tous les personnels hospitaliers va être ce soir très certainement unanimement défendue par tous les intervenants.

A cette occasion, je rappelle comme cela a été exprimé au Conseil de surveillance que la Mairie de Paris souhaite à nouveau renforcer les actions découlant de la convention Ville de Paris-AP-HP, et notamment de l'axe logement au bénéfice des personnels de l'AP-HP. J'invite, comme le directeur de l'ARS IDF l'a fait dans ses vœux, à amplifier les efforts dans ce domaine et espère que la reprise partielle de la dette permettra à la Direction Générale d'investir dans les logements pour les personnels de l'AP-HP.

Nous attendons aussi de 2020 un plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes à l'APHP dans le courant de l'année. Des pistes de réflexions ont été présentées au conseil de surveillance. Nous comptons sur une mise en œuvre résolue à tous les niveaux de notre établissement.

Cette responsabilité sociale se double d'une responsabilité environnementale de notre institution que le projet d'établissement devra définitivement consacrer en réduisant au maximum les impacts de nos activités sur l'environnement et en étant exemplaire sur l'alimentation sans pesticides et la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Pour conclure :

Je souhaite, dans la perspective du renouvellement partiel de notre instance cette année⁵ remercier chaleureusement tous les membres du Conseil de surveillance de leur engagement et de leur disponibilité pour faire progresser notre si belle institution.

Ces remerciements vont aussi au Directeur général ainsi qu'à tous les directeurs, chefs de services et partenaires de l'institution qui nous ont accueillis ces 5 dernières années pour échanger et aider à conforter la stratégie et les grands équilibres de gestion de l'AP-HP.

Je vous souhaite à nouveau une très belle et chaleureuse année 2020, une belle cérémonie et vive l'hôpital !

⁵ Les mandats des représentants de la CME, de la commission des soins infirmiers et du collège des personnalités qualifiées (5 membres) sont amenés à être renouvelés.